



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2055**

commune (s) :

objet : Assistance à l'analyse financière des organismes externes - Lot n° 1 : assistance à l'analyse financière d'organismes à comptabilité publique et des organismes intervenant dans le domaine du logement social - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

Commission permanente du 4 décembre 2017**Décision n° CP-2017-2055**

objet : **Assistance à l'analyse financière des organismes externes - Lot n° 1 : assistance à l'analyse financière d'organismes à comptabilité publique et des organismes intervenant dans le domaine du logement social - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La procédure d'appel d'offres ouvert concernant les prestations d'assistance à l'analyse financière des organismes externes - lot n° 1 : assistance à l'analyse financière des organismes à comptabilité publique et des organismes intervenant dans le domaine du logement social, dont le lancement a été autorisé par décision de la Commission permanente n° CP-2016-1253 du 21 novembre 2016, a été déclarée sans suite le 21 avril 2017 pour motif d'intérêt général en application de l'article 98 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En conséquence, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33 et 66 à 68 du décret susvisé, pour l'attribution de cet accord cadre.

L'objet de l'accord-cadre concerne l'accompagnement de la Métropole de Lyon par un prestataire financier externe, afin de l'assister dans le contrôle financier, fiscal et comptable des organismes à comptabilité publique pour lesquels la Communauté urbaine de Lyon, est membre et/ou financeur (syndicats mixtes, service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), établissement public de coopération culturelle (EPCC), etc.) et des organismes intervenant dans le domaine du logement social dans lesquels la Métropole est actionnaire, financeur ou garant (entreprises sociales de l'habitat, offices publics de l'habitat, autres organismes bénéficiant d'emprunts garantis par la Métropole).

Ces prestations ont pour but de répondre à des besoins imprévus, urgents et/ou complexes de la Métropole.

Cet accord-cadre ferait l'objet de bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé et serait conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois 2 années.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre. Les montants sont identiques pour la période reconductible.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 novembre 2017, a choisi l'offre de la société Finance Consult.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande concernant les prestations d'assistance à l'analyse financière des organismes externes - lot n° 1 : assistance à l'analyse financière des organismes à comptabilité publique et des organismes intervenant dans le domaine du logement social et tous les actes y afférents, avec la société Finance Consult, pour un montant minimum de 30 000 €HT, soit 36 000 €TTC et maximum de 320 000 €HT, soit 384 000 €TTC, pour la période ferme. Les montants sont identiques pour la période reconductible.

2° - Le montant, à payer au titre du présent accord-cadre sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 - section de fonctionnement - opération n° 0P28O1488 - compte 617 et fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.